

CDI MEDIATEUR.TRICE SCIENTIFIQUE

Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (83)

LES MISSIONS DU POSTE

Les missions de la réserve consistent à **protéger** le patrimoine naturel, en favorisant la libre expression de la faune et de la flore, le **gérer**, par le biais de suivis scientifiques, d'actions de surveillance et de police de l'environnement, et à assurer une mission de **sensibilisation** du public grâce des animations et des actions adaptées aux espaces naturels protégés.

Il est primordial pour le gestionnaire de mieux prendre en compte le territoire élargi de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM) et de s'y intégrer par la médiation, la sensibilisation et le développement de projets concrets. La diversité des enjeux patrimoniaux, humains et écologiques, dans un contexte de changements environnementaux impactants et de renforcement des risques, implique l'établissement et le maintien d'échanges étroits et permanents avec tous les acteurs, dont les élus et les habitants, et la participation et l'accompagnement des trajectoires du territoire. Le bon état écologique de la réserve en dépend.

Sous la supervision du Directeur de la RNNPM et en lien étroit avec la Conservatrice, le Médiateur scientifique agit par la médiation, la sensibilisation et le développement de projets fédérateurs en partenariat avec les acteurs locaux pour développer la reconnaissance de la réserve sur son territoire élargi (ancrage territorial). Il contribue au rayonnement de l'action de la réserve en valorisant ses missions et leurs résultats, et en faisant connaître ses enjeux, dans un objectif d'intégration sur le long terme au sein de la dynamique du territoire. Il identifie les savoirs d'usages et les valorise pour guider les actions de gestion de la RNN.

Le chargé de médiation devra réaliser les missions suivantes :

1) Mission de médiation scientifique et de sensibilisation

- Vulgarisation de la connaissance et définition des éléments de langage propres à chaque public cible de la réserve (élus, État, acteurs socio-économiques, habitants, visiteurs) afin de créer du lien entre la RNN et ses usagers.

- Encadrement de prestataires dans la conception et la création d'outils de médiation scientifique adaptés.
- Gestion de la valorisation et de la diffusion de ces outils auprès des différents publics cibles.
- Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation pluriannuel en lien et en complémentarité avec les actions des partenaires de la RNNPM.
- Montage de projets EEDD en concertation avec l'équipe de la RNNPM, en cohérence avec la stratégie de la SNPN et en fonction des opportunités de financement.
- Participation aux groupes de travail régionaux et nationaux d'éducation à l'environnement et de développement durable.
- Lien avec les actions de communication et de médiation de la SNPN
- Investissement dans les réseaux locaux liés au tourisme et à l'animation afin de mieux intégrer les problématiques de la réserve.
- Collaboration étroite avec les propriétaires des sites gérés (Conservatoire du littoral, communes, particuliers, CEN PACA) en matière de médiation et de communication.
- Réalisation d'un diagnostic de territoire en 2025 en se basant sur l'expérience de la RNN de Camargue.

2) Valorisation des patrimoines

- Identification des savoirs d'usages.
- Valorisation par écrit ou par une mise en œuvre.
- Mise en place d'un dialogue des savoirs autour des patrimoines de la RNN.

3) Définition d'un plan de communication post-incendie

- Pilotage d'un groupe de travail organisé autour de la thématique incendie et plus particulièrement de la gestion médiatique post-incendie.
- Définition d'un plan de communication, des éléments de langage et des outils à utiliser en contexte post-incendie afin d'assurer la meilleure médiation possible auprès du grand public et des usagers de la RNN PdM.
- Prise en compte du sentier pédagogique dans le plan de communication post-incendie.

4) Participation à la vie de la Réserve

- Collaboration aux actions de suivis et de gestion de la Réserve naturelle.

Participation aux programmes d'animation (conception, développement, réalisation) menés par la SNPN.

LE PROFIL RECHERCHE

Formation Bac +3 à bac +5 en médiation scientifique ou en éducation à l'environnement.

- Expérience professionnelle dans le domaine.
- Capacité de vulgarisation, de médiation et de communication de données scientifiques.
- Forte capacité relationnelle, pédagogie et diplomatie.
- Autonomie dans l'utilisation du pack Adobe.
- Capacité au montage et au suivi de projet.
- Bonne maîtrise des techniques de concertation et d'animation.
- Autonomie, curiosité, rigueur et créativité.
- Des connaissances naturalistes seraient un plus.

MODALITES

- Contrat à durée indéterminée, période d'essai de 2 mois (qui pourra être renouvelée une fois) 35 h/ semaine, avec possibilité de travail en soirée, les weekends et jours fériés.
- Rémunération niveau Groupe D de la Convention collective ECLAT.
- Chèque restaurant (pris en charge à 60 %) - Mutuelle employeur prise en charge à 100%.
- Poste basé aux Mayons (Var).
- Date de prise de poste souhaitée le plus tôt possible.
- La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 janvier 2024.

Pour candidater merci d'envoyer CV, lettre de motivation et références sur recrutement-plainedesmaures@snpn.fr

Les candidatures qui ne seront pas envoyées à cette adresse ne seront pas étudiées.

Le contexte : la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (<https://www.snpn.com/reserve-naturelle-nationale-de-la-plaine-des-maures>) est située dans le Var et occupe une superficie de 5 276 hectares sur cinq communes - Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Mayons, La Garde-Freinet et Le Luc-en-Provence - faisant partie de trois intercommunalités (communautés de communes Cœur du Var et du Golfe de Saint-Tropez et Dracénie Provence Verdon agglomération).

La RNN de la plaine des Maures abrite **une richesse écologique exceptionnelle** : 30 habitats naturels dont 11 d'intérêt communautaire et 3 prioritaires au titre de la directive Habitat ; 89 espèces floristiques d'intérêt patrimonial dont 58 protégées ; 183 espèces faunistiques protégées sur les 1 568 espèces recensées (45 mammifères, 170 oiseaux, 18 reptiles, 7 amphibiens, 18 poissons et 1 309 invertébrés) ; des populations importantes de tortues d'Hermann ; un réseau hydrographique, constitué de cours d'eau permanents et de mares et ruisseaux temporaires, qui vaut à la réserve d'être considérée comme une zone humide.

Sa particularité est d'accueillir également une grande diversité d'activités humaines, ce qui nécessite de **concilier les enjeux écologiques, les enjeux patrimoniaux et les enjeux humains** : agriculture (viticulture essentiellement), exploitation forestière, défense des forêts contre les incendies (DFCI), chasse, pêche, activités de pleine nature et écotourisme, habitat diffus, installation de stockage de déchets du Balançon, golf de Vidauban, circuit automobile du Luc-en-Provence, base de l'aviation légère de l'Armée de Terre... Ce sont autant d'activités anthropiques situées dans le périmètre de la RNN ou à proximité immédiate.

Par ailleurs les 2/3 de son territoire appartiennent à des propriétaires privés. Les parcelles relevant du domaine public sont : des Espaces naturels sensibles du Département (58,8 ha), la forêt domaniale des Maures (41 ha) et les forêts communales du Luc-en-Provence, de Vidauban et de La Garde-Freinet (600 ha), le site du Conservatoire du littoral (911 ha), les terrains du Conservatoire des Espaces naturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (170 ha).

Une partie importante du territoire de la RNN a été affectée par un très important incendie en août 2021.

La RNN de la plaine des Maures a été créée par le décret n°2009-754 du 23 juin 2009, publié au Journal officiel, qui fixe la réglementation applicable. **L'État en a confié la**



gestion à compter du 1^{er} août 2022 à la Société nationale de protection de la nature, qui succède ainsi au Conseil départemental du Var, gestionnaire depuis 2010.

Le nouveau gestionnaire : la Société nationale de protection de la nature

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) est la doyenne des associations de protection de la nature en France et dans le monde. Fondée le 10 février 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 26 février 1855. Depuis elle a accompagné l'émergence d'autres associations portant les mêmes valeurs (LPO, FNE...), et a été à l'origine de la création des premiers espaces protégés (1927, réserve naturelle de Camargue).

Elle est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. Elle a créé et gère deux Réserves naturelles nationales parmi les plus prestigieuses : la Réserve naturelle nationale de Camargue, avec ses 285 espèces d'oiseaux, et la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, le plus grand lac de plaine français.

Par ailleurs, l'association dispose d'une expertise reconnue dans le domaine des zones humides, qui lui vaut d'être associée aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet. Elle participe à de nombreuses actions de restauration / conservation de ces milieux.

Enfin, la mission de la SNPN s'accompagne d'un indispensable volet d'information et de sensibilisation du public et des experts, qui s'appuie sur l'édition de plusieurs revues (*Le Courrier de la Nature ; Zones humides Infos*).

Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures
164 impasse Raoul Glandus – 83 340 Les Mayons
rnn.plainedesmaures@snpn.fr
www.snpn.com

Gérée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) depuis 2022